



Assemblée Générale du 12 juin 2023  
En présentiel à Lausanne / et sur Zoom

## Procès verbal

**Excusés** : Fanny Edreira / Marc Bigliardi / Jean-Jacques Roubaty / Janick Schnyder / Sylvie Moisan / Patrick Tissot / Marc Bigliardi-Sidler / Laurence Schnyder /

**Présents à Lausanne** : Philippe Fragnière / Laurence Gremaud-Martin / Pierre-André Grognez / Eric Lassueur / Christophe Marquis / Nathalie Barbey / Patricia Vergères / Philippe Kiener / Bruno Hofstetter /

**Présents sur Zoom** : Carine Grimm / Consolée Aletti / Patrizia Bächler / Fanny Van De Poel / Sonya Bua / Nadège Chevassus / Tony Fiore / Eric Remacle / Emma Mazzilli /

### **Rapport** sur l'activité de l'Association

Les projets de l'association font évoluer APH, avec des changements de personnes dans les rôles importants, une réorganisation des Ateliers et notre présence sur les quatre salons de thérapies en Suisse romande.

Les salons de Bulle et de Morges se sont bien passés. Nous avons attiré l'attention notamment par les courtes séances découverte que nous proposons sur le stand et par les conférences données. Un concours est proposé au public et permet d'enregistrer un certain nombre d'adresses de personnes intéressées. Le prix est constitué d'une séance d'hypnose offerte par APH, chez un-e thérapeute membre.

Un très gros travail a été effectué par la Commission des Relations Extérieures qui s'occupe de promouvoir le label APH et d'établir des contacts avec les institutions.

### **Acceptation du PV de la dernière AG du 1er juin 2022** **accepté par 14 oui et 2 abstentions (nouveaux membres)**

### **Infos et domaines d'actions**

#### Partenariat avec Swiss Advisor

Swiss Advisor, courtiers en assurances, nous propose un partenariat qui permettra aux membres APH de bénéficier de rabais substantiels sur tous leurs contrats d'assurances. Le gain se situe aux alentours des 30 %. Les membres sont libres de contracter ou non avec Swiss Advisor en ce qui concerne leurs assurances professionnelles aussi bien que privées.

Swiss Advisor a su adapter ses prestations à notre profession spécifique et proposera une offre individuelle à chaque membre qui en fera la demande. Si vous les mandatez pour gérer votre portefeuille d'assurances, vous n'aurez rien de plus à faire, ce sont eux qui s'occuperont de tout.

Si un jour vous quittez l'association, vous ne pourrez plus bénéficier du rabais APH.

Par ailleurs, en entrant dans ce partenariat, APH figurera en tant que partenaire sur leur site Internet, ce qui pourra participer à l'essor de notre label.

Votation pour valider ce partenariat :

**accepté à l'unanimité par 16 OUI**

Une page sera dédiée à cela sur notre site web et vous permettra de les contacter facilement.

### Événements APH :

Les Ateliers tels qu'on les connaît depuis le début de notre association vont continuer de la même manière. Les formations dites «longues» durent un jour ou plus et sont payantes, ouvertes aux non membres et permettent de faire connaître APH au-delà de son cercle fermé. Les salons sont également des événements importants pour la profession et pour nos membres. D'autres rencontres, plus festives, sont souhaitées afin de consolider les liens entre nous.

À l'avenir, on propose donc de remplacer le domaine «Ateliers» par le domaine «Événements», lequel regroupera Ateliers / Formations / Salons / Événements festifs. Il s'agit de réunir toutes ces activités afin d'en harmoniser l'organisation et l'agenda.

### Ateliers APH :

Sonya Bua ne souhaite pas reprendre le poste pour l'organisation des Événements, mais se tient à disposition pour donner un coup de main ponctuel au besoin. En laissant ce poste, elle sort également du Comité.

Sonya nous fait un compte-rendu des Ateliers de l'année écoulée et soulignant la qualité des échanges entre collègues et l'enrichissement que chacun peut en retirer. Remerciements lui sont fait pour son travail à la tête des Ateliers durant ces quelques années.

Le poste «Ateliers» va donc devenir le poste «Événements» et c'est Philippe Kiener qui se propose d'en prendre la charge.

Un budget avait été voté à l'Assemblée Générale de 2018, allouant aux Ateliers la moitié de ce qui est dépensé pour les Salons. Comme nous sommes revenu en force avec un gros budget pour les salons cette année, le budget Atelier s'avérerait trop élevé. Pourtant, avec la nouvelle orientation des Événements, il est proposé de mettre à disposition une somme d'environ CHF 1'000 par semestre, que le Comité validera prochainement en fonction des besoins.

Un défraiement des membres qui animent des Ateliers, soit pour leur trajet soit pour leur prestation, devrait être soumis à réflexion. Le Comité étudiera la question pour faire des propositions en ce sens. Un accord de principe est **validé par 16 OUI**.

À propos d'Ateliers, on cherche toujours des idées de thèmes ou d'intervenants intéressants. Fanny Van De Poel nous parle de Teresa Robles qui pourrait proposer un Atelier passionnant. Un autre Atelier devrait accueillir Bruno Hofstetter comme intervenant, qui propose d'aborder les relations entre le chamanisme et l'hypnose.

Katia Cid fait venir un enseignant français pour une formation en «Hypnose rapide et profonde». Bien qu'organisée en dehors de l'APH, cette formation est suffisamment intéressante pour que notre association relaie l'information. En outre, tout en semblant de très bonne qualité, elle est assez bon marché. Vous en recevrez les détails par e-mail.

### Formations APH :

Bruno Hofstetter présente la réédition de la formation «Hypnose et traumatisme» qui aura lieu les 29, 30 sept. et 01 oct. Il souligne l'excellence de Jérémy Nouen dans la transmission de ses techniques d'hypnose rapide. En tant que militaire, durant ses missions en zone hostile, Jérémy a développée une approche personnelle du traumatisme basée sur l'utilisation de l'émotion.

Cette formation est payante, avec un prix public et un rabais de 20 % pour les membres APH. Les formations APH font l'objet d'un certificat que nous délivrons. Ainsi, les heures correspondantes sont comptées pour vous situer dans les catégories de membre.

*Note : Eric Remacle arrive en cours d'Assemblée, bienvenue à lui.*

#### Commission d'adhésion :

Eric Lassueur présente les graphiques correspondants aux membres actuels, ceux qui sont arrivés et sortis durant l'année écoulée.

Depuis juin 2022, il y a eu 24 nouveaux membres : 1 Référent, 5 Adhérents et 18 Constituants. Également 7 membres sortants : 3 démissionnaires et 4 exclus (pour défaut de cotisation).

Actuellement, nous comptons 77 membres :

6 Adhérents (8%), 60 Constituants (78 %) et 11 Référents (14 %).

Un projet de gestion des membres est à l'étude sous forme d'un logiciel permettant de tenir à jour le répertoire, d'envoyer des courriers et d'optimiser la comptabilité. Un budget devra être alloué pour ce nouvel outil, essentiel au développement de l'APH.

#### Communication et site web :

Philippe Fragnière est en charge de ce domaine : site web, e-mail et communication, avec l'aide de Carine Grimm pour les publications sur les réseaux sociaux.

Concernant le site web, vous êtes invité à exploiter votre profil en le mettant à jour et en le complétant afin d'améliorer votre présentation. Ceci est à votre avantage, car les profils sont référencés par les moteurs de recherches.

En vous connectant sur notre site web, vous avez accès à l'onglet «Espace membres». C'est là que vous trouverez un grand nombre de documents utiles, ainsi qu'un historique des activités APH. Vous y découvrirez des infos sur l'association, les enregistrements des Ateliers Zoom et sans aucun doute quelques pépites techniques.

Pensez à la possibilité d'écrire un article pour la partie blog de notre site. Un article vous met en avant et offre des liens sur votre propre site web. En publiant plus fréquemment, notre site APH peut être mieux référencé et découvert par plus d'internautes.

Création d'un groupe WhatsApp pour réunir tous les membres APH. L'idée est de bénéficier d'un canal très direct pour communiquer des rappels d'informations utiles, Ateliers ou autre rencontre... et également d'accueillir les nouveaux membres de manière conviviale.

Certains préféreraient utiliser Telegram plutôt que WhatsApp, ceci pour des questions de performances ou de confidentialité. Face à l'hésitation, on vote.

WhatsApp est choisi par **14 OUI contre 2 NON**.

Le groupe Facebook pourrait être mieux utilisé, notamment pour communiquer sur des sujets d'intérêt comme des livres, des vidéos ou des manifestations concernant l'hypnose. L'idée ici est toujours de développer le lien entre nous. Le groupe Facebook n'est pas fermé, mais réservé aux thérapeutes intéressés par l'hypnose.

#### Commission Relations Extérieures :

Carine Grimm présente le travail de la Commission, qui se réunit toutes les deux semaines. Cette commission est constituée de Carine Grimm, Nadège Chevassus, Christophe Marquis, Eric Remacle et Philippe Fragnière.

L'objectif est de promouvoir APH et le sérieux de notre profession, ainsi que de permettre aux membres de se développer dans leur activité.

Un courrier en vue d'une collaboration a été adressé à l'ASCA, il y a déjà 6 mois, mais est resté sans réponse. Si vous avez des contacts au sein de l'ASCA, cela pourrait être utile pour débloquer

cette situation. L'intention était de proposer notre expertise pour collaborer, à propos des formations continues par exemple.

La Commission a constitué un dossier de références scientifiques sur les bénéfices de l'hypnose afin d'étayer nos démarches auprès des caisses maladies. L'idée étant que nous puissions établir des critères de qualifications afin que nos séances puissent être remboursées. Une réflexion a lieu sur la possibilité de faire reconnaître les membres APH, indépendamment de leur appartenance à l'ASCA ou autre.

Pour aller dans ce sens, il faut garantir nos formations et en conséquence, nous avons établi des critères de validation pour les écoles que nous reconnaissons comme valables. Ceci concerne le contenu, la pédagogie, les formateurs, les examens, etc.

Nous voudrions établir des partenariats avec les écoles, leur permettre de se mettre en avant sur notre site web et d'être nous-même visible sur le leur, d'échanger des ressources et des contacts, tout ceci dans la perspective d'une évolution commune. Cela pourrait nous amener de nouveaux membres et leur apporter de nouveaux étudiants.

La promotion du label APH est aussi importante et nous recommandons à tous nos membres de le mettre en avant dans leurs communications, site, flyer, carte de visite, etc. Utilisez le logo APH au maximum, ceci pourrait à terme devenir une référence qui sécurise nos clients.

Un dossier de presse a été créé, regroupant 17 questions et réponses sur l'hypnose afin d'être prêts à contacter les médias quand le moment se présentera. Des contacts avec les milieux politiques pourrait aussi être engagés et il s'agit de se tenir prêt à répondre correctement et de manière cohérente entre nous. Nous avons donc bien réfléchi aux réponses à donner. Ce dossier est à disposition des membres et sera publié dans l'Espace membre de notre site web.

La présence sur les réseaux sociaux est importante pour notre label et nous vous encourageons à créer des posts, à partager, à liker, à faire des vidéos, à écrire des articles... et tout ce qui pourra améliorer la visibilité de notre association.

Le certificat de membre APH que vous recevez dès cette année est une nouveauté qui participe aussi à l'expansion de notre label. Encadrez-le et affichez-le en bonne place dans votre cabinet.

L'accueil des nouveaux membres se poursuivra avec Bruno Cardona sous forme de réunions Zoom afin de souhaiter la bienvenue et de répondre aux questions des praticien qui nous rejoignent. Nous organiserons cela en fonction des arrivées dans l'association.

*Note : Emmanuelle Mazzilli arrive en cours d'Assemblée, bienvenue à elle.*

Un grand merci à la Commission des Relations Extérieures pour son important travail.

#### Autre proposition :

Pour faire suite à cela, Philippe parle d'une proposition reçue récemment. Cela consiste en une parution dans le Répertoire Médical, annuaire tiré à 8'000 exemplaires et distribué gratuitement dans le milieu des soins. Proposition nous est faite de publier un bandeau en première page avec le logo et les coordonnées d'APH. Le montant demandé est raisonnable : CHF 500.-

En outre, l'éditeur fait une action pour les membres qui souhaiteraient paraître dans cet annuaire : 50 % de rabais, soit CHF 150 au lieu de 300. Les intéressés doivent aller vite car l'édition 2024 doit être mise sous presse bientôt. Transmission des données avant le 30 juin.

Petit débat sur ce support promotionnel. Deux de nos membres ont publié leur annonce sans aucun résultat. Deux autres membres, travaillant dans le domaine médical, témoignent que ce document reste généralement sur une étagère sans être consulté. On ne sait pas si la version web est plus efficace, les parutions ayant lieu sur les deux supports.

L'assemblée décide de publier notre logo en bandeau de première page et laisse le reste à l'appréciation de chacun.

Idée nouvelle :

APH pourrait organiser une étude statistique sur les résultats obtenus par l'hypnothérapie. Nous pourrions regrouper un grand nombre de cas répertoriés de manière confidentielle, afin de déterminer dans quels cas et selon quelles conditions techniques nous avons, ou n'avons pas, atteint le résultat escompté.

Les moyens d'organiser cette étude sont encore à définir, mais pourraient partir du postulat qu'un grand nombre de problématiques sont identifiables et montrent des similitudes. En se focalisant sur des troubles spécifiques et en synthétisant les données recueillies, nous pourrions sans aucun doute exposer une analyse précise et scientifique de nos méthodes.

Une telle étude serait d'une grande utilité dans nos démarches auprès des assurances ou des institutions officielles. Cela permettrait de poser des chiffres fiables pour justifier de la qualité de notre travail et de l'utilité de notre pratique dans un cadre thérapeutique.

Un échange d'idée souligne qu'il est nécessaire d'obtenir le consentement de nos clients pour participer à cette étude. Il est aussi évident que seule la personne est capable d'évaluer la qualité du travail qui a été fait. Il est aussi évoqué la possibilité d'offrir quelque chose à la personne qui veut bien se prêter au jeu, comme une petite séance par exemple.

On évoque aussi l'idée de s'adresser à un-e étudiant-e qui fait un master en statistique pour réaliser la mise en place des protocoles nécessaires. Restera à motiver nos membres à participer de façon fiable et régulière.

La Commission des Relations Extérieures verra comment elle peut avancer sur cette idée qui semble éveiller un bel intérêt chez la plupart d'entre-nous.

**Rapports** de trésorerie et des contrôleurs des comptes

Pierre-André présente l'exercice 2022 (année civile) :

Au 1<sup>er</sup> janvier 2022 nous avons sur le compte CHF 11'030.36

Au 31 décembre le solde était de CHF 13'959.93

Le bénéfice a donc été de CHF 2'929.57

Recettes composées des cotisations et d'un bénéfice sur la Formation APH de septembre 2022.

La position actuelle au 12 juin 2023 est de : CHF 14'205.19

Lecture du rapport des contrôleurs de compte par Laurence Gremaud-Martin qui officialise la tenue correcte des comptes 2022 et demande d'approuver ces comptes et de donner décharge au trésorier.

Acceptation des comptes : **comptes acceptés par 16 OUI**

**Projections** sur l'avenir de l'Association

Philippe présente l'organigramme APH et promet de l'envoyer à chacun prochainement afin de clarifier qui fait quoi et à qui s'adresser en fonction de ses besoins.

**Votations** sur les points suivants :

Remplacer «Ateliers APH» par «Événements» **acceptés par 16 OUI**

Modifications des Statuts sur les points suivants :

Siège de l'APH à l'adresse du président / Reconnaissance des formations à distances valablement contrôlées / Reconnaissance du travail comme soutien à un formateur comme formation à hauteur de 20 % de la durée / Démission à signifier par écrit avant le 30 septembre et renoncement aux privilèges suite à démission / Comité formé des responsables des 5 groupes de travail, dont le groupe «Événements» en remplacement de l'ancien groupe «Ateliers» / quelques mots modifiés dans le code de déontologie qui est joint aux statuts.

Pour l'ensemble de ces modifications : **acceptation par 17 OUI**

Acceptation d'un budget pour le développement d'un outil de gestion des membres.

Budget de 600.- / an **acceptation par 17 OUI**

Acceptation d'un budget forfaitaire pour couvrir les petits frais courant du bureau.

Budget de 100.- / an **acceptation par 17 OUI**

Défraiement pour déplacement d'un animateur d'Atelier qui vient de loin.

Montant à fixer par le Comité **acceptation par 17 OUI**

Cotisation des membres : elle pourrait augmenter en rapport avec les avantages APH.

Reste encore cette année à 100.- **acceptation par unanimité de 17 OUI**

**Élection** des membres du Comité :

Présidence :

**Christophe Marquis élu à l'unanimité de 17 voix**

Événements :

**Philippe Kiener élu à l'unanimité de 17 voix**

Adhésions :

**Eric Lassueur réélu à l'unanimité de 17 voix**

Relations Extérieures :

**Carine Grimm réélue à l'unanimité de 17 voix**

Trésorier :

**Pierre-André Grognuz réélu à l'unanimité de 17 voix**

**Élection** des contrôleurs de comptes et autres chargés de mission :

Contrôle des comptes :

Janick Schnyder + Laurence Gremaud-Martin **unanimité 17 voix**

Site Internet :

Philippe Fagnière **unanimité 17 voix**

Procès verbal établi par Philippe Fagnière, le 19 juin 2023.